



VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

Acte télétransmis en préfecture

le : 10 FEV. 2023

Acte publié électroniquement

le : 10 FEV. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉLIBÉRATION N° 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 7 FEVRIER 2023

OBJET : Décision budgétaire – autorisation de dépenses Budget Primitif exercice 2023

| | | | |
|---|----|--------------|----|
| Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration | 11 | Votes pour | 10 |
| Nombre de Membres en exercice | 11 | Votes contre | / |
| Nombre de Membres présents | 8 | Abstentions | / |

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 31 janvier 2023 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 7 février 2023, dans la salle Gabriel Péri située au 2^{ème} étage en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Monsieur Joël BARDEL, Monsieur Laurent PASCAL, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administrateurs représentés :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente par Madame Martine ROUCHON
Monsieur Olivier FEVRIER par Madame Marie COMBELLE

Administrateur absent: /

Administrateur excusé : /

Monsieur François LASSALLE-CLAUX

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

DÉCISION BUDGÉTAIRE – AUTORISATION DE DÉPENSES

BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1,

CONSIDÉRANT que l'adoption du prochain budget est programmée avant le 15 avril 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement durant cette période de transition,

DÉCIDE

ARTICLE 1er: D'autoriser Madame la Présidente ou la Vice-Présidente du CCAS à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements non inscrites en autorisation de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au vote du prochain budget

ARTICLE 2 : Dit que le montant et l'affectation des crédits correspondants est la suivante :

| Chapitre | Libellé | Crédits ouverts 2022 (BP + DM) | Autorisations de crédits 2023 jusqu'au vote du BP 2023 |
|----------|--------------------------------|-----------------------------------|---|
| 21 | Immobilisations corporelles | 459 660 | 114 915 |

Fait et délibère, les jours mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme.

Madame le Maire – Présidente,

Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS

Acte à classer**2023023**

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| En préparation | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-02-10T17-01-36.00 (MI243111708)

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20230207-2023023-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Décision budgétaire - Autorisation de dépenses Budget primitif de l'exercice 2023

Date de décision : 07/02/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [Décision budgétaire Autorisation de dépenses BP 2023.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/02/23 à 17:01

Par [FROGER DELAPIERRE Marie-Odile](#)

Transmis

Date 10/02/23 à 17:01

Par [FROGER DELAPIERRE Marie-Odile](#)

Accusé de réception

Date 10/02/23 à 17:06

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Décision budgétaire - Autorisation de dépenses Budget primitif de l'exercice 2023

Date de transmission de l'acte : 10/02/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 10/02/2023

Numéro de l'acte : 2023023 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20230207-2023023-DE

Date de décision : 07/02/2023

Acte transmis par : Marie-Odile FROGER DELAPIERRE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires